

Généralités

Le moyen âge couvre un laps de temps entre le 9^e siècle et la fin du 15^e siècle, une période assez longue pour être riche en événements culturels. En sept siècles, l'architecture est passée du roman au gothique; l'agriculture, mais aussi les métiers ont vu se révolutionner certaines techniques et procédés; l'Europe a connu une première poussée démographique. D'importantes villes sont nées et avec elles une nouvelle couche sociale – la bourgeoisie qui vient concurrencer la noblesse et le clergé. L'instruction se propage, des universités sont fondées, un pouvoir central s'affirme et s'affirme. Tout cela ne peut ne pas avoir marqué la vie culturelle en général et celle des lettres en particulier.

La culture médiévale évolue dans un contexte plurilingue. Une place privilégiée revient au latin, langue sacrée, véhiculaire du savoir et de la foi, qui crée une solidarité entre les intellectuels à l'échelle européenne, assure la cohésion des érudits et étaye leurs aspirations universalistes. Le latin reste pendant longtemps la langue de l'administration et des actes publics, position qu'il ne cèdera que progressivement à partir du 13^e siècle et dont il ne sera dépossédé définitivement que par l'Ordonnance royale de Villers-Cotterêts en 1539, par laquelle François 1^{er} impose l'usage du français. L'évolution de la situation linguistique est complexe. Le français ne s'impose pas d'emblée comme une langue uniforme, homogène : au contraire, l'évolution du latin vulgaire avait abouti à la constitution de trois grandes sphères linguistiques la langue d'oc au sud de la Loire, la langue d'oïl au nord et la sphère franco-provençale entre Lyon et les Alpes – qui se subdivisaient en de nombreux dialectes. La littérature qui se forme sur le territoire de la France actuelle est une littérature dialectale: *La Chanson de Roland*, *Tristan et Iseult* sont rédigés en dialecte anglo-normand, *Aucassin et Nicolette* en picard, les romans de Chrétien de Troyes en champenois, les poèmes de Guilhem de Poitiers en poitevin, etc. La constitution d'une langue littéraire unique est le fruit des efforts conjugués de la cour royale et des intellectuels qui, tout en étant d'origine dialectale diverse, adoptent la langue de l'Île-de-France non moins qu'ils lui assignent la leur, celle de leur « littérature ».